



FACE AUX MENACES.
Des magistrats polonais et européens manifestent le samedi 11 janvier 2020.

L'État de droit n'est pas un sujet réservé aux juristes. Il s'agit tout simplement d'un système institutionnel dans lequel la puissance publique est soumise au droit, y compris les droits de l'homme. Il concerne tout le monde. Or il apparaît que l'objectif de nombreux gouvernements est de fragiliser de manière systémique ce qui pourrait contrarier leur pouvoir. Ces régimes ont dans leur viseur, comme dans toutes les dictatures d'ailleurs, la justice et la presse.

Lors du colloque de l'Association Syndicale des Magistrats (ASM), le 10 octobre 2019, dont le thème était "Gouvernement des juges", l'avocat Jacques Englebert a expliqué que *« dans la plupart des pays où l'indépendance de la justice est en péril, cela correspond au moment où des juges se sont mêlés d'enquêter sur la corruption de personnalités politiques. Ces exécutifs sont animés par une aversion de l'État de droit et, plus fondamentalement encore, des droits de l'homme. »*

QUE SE PASSE-T-IL DONC ?

En Israël, le Premier ministre Benjamin Netanyahu doit comparaître devant un tribunal pour répondre de faits de corruption, tout en restant soutenu par un important électorat. En Turquie, toujours candidate à l'Union européenne, près d'un tiers des magistrats sont aujourd'hui révoqués, qualifiés sans aucune preuve de « *gülenistes* ». Lors du colloque de l'ASM, Yavuz Aydin, magistrat turc en exil, a livré un témoignage accablant et déchirant sur la manière dont, avec plus de deux mille sept cents autres magistrats, il a été suspendu par le pouvoir. Il est condamné avec sa famille à une véritable mort civile et, pour échapper à la prison et à un procès inéquitable, il a pris le chemin de l'exil, comme en temps de guerre.

En Allemagne, alors que ce pays a fait un grand travail de mémoire, un épisode inquiétant s'est déroulé début février

2020. Le président du land de Thuringe, Thomas Kemmerich, candidat libéral-démocrate, a été élu grâce à des voix du parti d'extrême-droite AFD. Ce soutien a déclenché, heureusement, un tel séisme politique que, le lendemain, il a démissionné de ses fonctions. Cela a rappelé comment Hitler est arrivé au pouvoir. À Malte, le plus petit pays de l'Union européenne, le Premier ministre, au travers notamment de son chef de cabinet, est impliqué dans l'assassinat d'une journaliste d'investigation qui dénonçait le clientélisme et la corruption endémique.

En Hongrie, les clignotants s'allument aussi. Victor Orban a prévu d'intégrer dans les nouveaux programmes scolaires de la rentrée de septembre 2020 des auteurs fascistes de l'entre-deux-guerres. En ce qui concerne le contrôle du pouvoir judiciaire, le gouvernement, en abaissant l'âge de la retraite, a réduit de dix pour cent le nombre des magistrats, souvent des résistants à ses réformes. Orban profite aussi de la crise du covid-19 pour s'octroyer les pleins pouvoirs, mettant en péril la démocratie. En Roumanie, en Bulgarie, les mêmes analyses peuvent être faites : corruption élevée du monde politique, spécialement du parti au pouvoir, et mise sous tutelle du pouvoir judiciaire. En Italie, il ne faut pas oublier les déclarations de Matteo Salvini, alors ministre de l'Intérieur, à l'égard de magistrats.

DÉFILÉ EN POLOGNE

En Pologne, le PIS (Droit et Justice) au pouvoir a, en décembre 2019, fait examiner par le Parlement un texte introduisant des mesures répressives d'une ampleur inédite contre les magistrats qui, par leur parole ou leurs actes, voudraient remettre en cause les réformes controversées de la justice. En Belgique, enfin, l'assèchement du budget de la justice est une manière de priver le pouvoir judiciaire de moyens. Théo Francken, rompant avec la séparation des pouvoirs, n'a pas hésité à critiquer avec agressivité des décisions de justice relatives aux migrants.

« Plus jamais ça », une vaine promesse ?

LA JUSTICE DE PLUS EN PLUS ATTAQUÉE

Thierry MARCHANDISE

L'étoile jaune, Buchenwald, la France de Vichy... : plus jamais ça ! Certes, mais des motifs d'inquiétude apparaissent. La vigilance est de mise pour que l'actualité ne ressemble pas à celle des années trente dont on sait combien elles ont détruit l'État de droit.

Face aux menaces sur l'État de droit, la magistrature polonaise a offert un bel exemple de réaction : le samedi 11 janvier 2020, Varsovie a été le théâtre d'une manifestation inédite dans l'histoire de l'Union européenne.

En effet, à l'appel des juges, des magistrats, des avocats et des notaires des quatre coins du pays ont défilé en toge et en silence dans le centre de la capitale. Avec, à leurs côtés, des collègues de vingt-deux pays européens. Le cortège de quatre kilomètres a rassemblé trente mille personnes, dont deux Belges, Marie Messiaen, présidente de l'ASM, et Vincent Macq, président de l'Union Professionnelle de la Magistrature.

À cette occasion, un juge polonais, Igor Tuleya, a lancé un appel à l'Europe et aux institutions européennes « qui devraient faire tout leur possible pour défendre l'État de droit en Pologne, car ce faisant, elles défendraient aussi l'État de droit dans l'Union européenne ». En

novembre 2018, le Parlement européen s'était déjà déclaré « profondément préoccupé par les réformes des lois judiciaires et pénales roumaines qui risquent d'ébranler la séparation des pouvoirs et la lutte contre la corruption ». Mais les institutions européennes sont trop timides, trop lentes à réagir, et le silence de Didier Reynders, commissaire européen à la Justice, garant de l'État de droit en Europe, est interpellant. Alors que faire ?

RÉSISTER !

Manuela Cadelli, ancienne présidente de l'ASM, pense que les pouvoirs judiciaires devraient entrer en résistance.

Selon elle, « il appartient à chaque juge de promouvoir et préserver l'indépendance judiciaire. Charge d'autant plus légitime que n'étant pas élu, il ne cherche à séduire personne ». Lors du colloque de l'ASM, dans un silence impressionnant, elle a poursuivi : « Le pouvoir judiciaire voit actuellement son indépendance partout

menacée comme jamais auparavant. D'abord par l'austérité aveugle que commande le néo-libéralisme et qui met en péril jusqu'à son travail quotidien. Ensuite par cette nouvelle forme d'autoritarisme qu'expriment les différents pouvoirs exécutifs occidentaux qui se décomplexent mutuellement, dans une forme de surenchère nihiliste, pour nier les vertus publiques de la salutaire 'disputatio' institutionnelle rendue possible par une Justice indépendante. »

Et de conclure : « Si l'ensemble des institutions est aujourd'hui confronté à une vague de graves régressions démocratiques, les acteurs de justice ne peuvent se contenter de regarder ailleurs, ou d'obtempérer à la seule volonté des élus en gémissant. Car qui peut penser un seul instant que le monde politique va de lui-même s'inquiéter du délitement dénoncé et agir pour l'endiguer. » Cet article a été écrit pendant la période de confinement. Quand elle cessera, peut-être le monde aura changé. ■

INDICES

POÉTIQUE.

Les architectes qui ont réaménagé l'église St-Nicolas de Shanghai ont prévu d'y inclure une bibliothèque de mille titres d'ouvrages de poésie en différentes langues. Pour réaliser "une église dans l'église".

TEMPORAIRE.

En raison de la pandémie, Sant'Egidio Belgique propose que les personnes sans titre de séjour soient temporairement régularisées, comme cela a déjà été décidé au Portugal.



SUSPENDUES.

Pax Christi lance un appel en faveur d'une suspension des sanctions américaines contre l'Iran, la Syrie et Gaza dans le contexte de la pandémie planétaire actuelle.

AMENDÉ.

Vladimir Poutine propose au Parlement russe de changer la Constitution du pays, notamment en y incluant la mention de Dieu et le fait que le mariage est l'union entre un homme et une femme.

RÉVEILLÉE.

Sur l'île de Lesbos, les migrants africains redonnent vie à l'église catholique Notre-Dame. Chaque dimanche, les réfugiés du camp de Moria s'y retrouvent par centaines.